



**MAIRIE DE BOUSSENS
31360**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<u>Date de Convocation :</u> 04 novembre 2020
<u>Nombre de Conseillers</u> en exercice : 15 présents : 12
<u>Nombre de voix</u> Pour : 15 Contre : 00 Abstention : 00
Délibération du Conseil Municipal (D.C.M) N° 9.6b

L'an **deux mille vingt** et le **12 novembre**, à **18 h.30**, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Christian SANS**, le Maire.

Présents : M. SANS, Mme GÉRARD, M. RAMEAU, Mme AIMONE-CAT, M. AMOUROUX, Mmes DALLA-ZANNA, GRANGE, MM. ROQUEBERT, CELLIER, DESHONS, Mmes SANDY, AGUILA.

Absents excusés : M. LIVOTI (proc. à M. SANS), M. EVIN (proc. à Mme AIMONE-CAT), Mme COURTOUX (proc. à M. DESHONS)

Secrétaire de séance (art L2121-15 CGCT) :
Monsieur Joël ROQUEBERT

**Objet : Fixation du montant du loyer du Logement Communal
7 rue des Prunus**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un logement communal situé 7 rue des Prunus s'est libéré il y a plusieurs mois. Avant sa nouvelle location des travaux y ont été réalisés.

Monsieur le Maire propose de fixer le montant de loyer mensuel de ce logement T4 à **TROIS CENT CINQUANTE EUROS (350 €)**.

Ouï, l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **de fixer** le montant du loyer du logement communal 7 rue des Prunus à **TROIS CENT CINQUANTE EUROS (350 €)** mensuel ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette location.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Affiché le **17 novembre 2020**

Pour extrait conforme,
En Mairie, le **16 novembre 2020**

Le Maire,
Christian SANS

